

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)

Compte administratif 2021 Note de présentation brève et synthétique

I Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte administratif du budget principal est établi.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes : il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif a été voté le 10 mars 2022 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat, aux horaires des bureaux.

II La Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien et les missions d'études du syndicat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires et charges du personnel, des dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que des études engagées par le syndicat.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent en 2021 à **401 631.53 €** dont 160 719.97 € consacrés aux charges courantes, comprenant les études pour un montant de 97 271.19 € et 227 112.24 € de charges de personnels et frais assimilés.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées d'aides financières de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Hérault ainsi que les participations statutaires des membres du syndicat.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à **332 786.85 €** dont 305 069.87 de dotations et participations de nos partenaires.

La section de fonctionnement de l'année 2021 est donc déficitaire de **- 68 844.68 €**.

Après report des résultats antérieurs (+ 566 292.97 €), le résultat de clôture obtenu en fonctionnement, pour l'exercice 2021, est de 497 448.29 €.

III La section d'investissement

Le budget d'investissement permet de doter le syndicat du matériel dont il a besoin pour assurer ses missions ou de conduire les travaux d'intérêt général.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations d'achats de matériels de bureau et informatique, d'acquisition d'équipements nécessaires au réseau piézométrique et l'amortissement des subventions d'équipements.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **8 735.07 €** consacrés aux amortissements des subventions d'équipements.

Les **recettes d'investissement** du syndicat sont constituées des subventions des partenaires et des dotations aux amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à **38 980.32 €** dont 13 799.32 € d'amortissements des immobilisations.

La section d'investissement de l'année 2021 est donc en **excédent** et s'élève à 30 245.25 €.

Après report des résultats antérieurs (+ 1 499.68 €), le résultat de clôture obtenu en investissement, pour l'exercice 2021, est de 31 744.93 €.

Fait à BEZIERS, le 10 mars 2022

Le Président